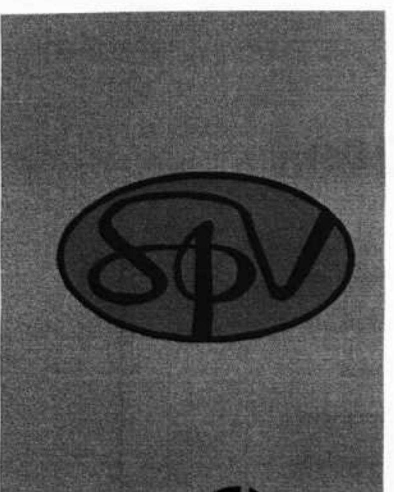


AVERTISSEMENTS
AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletin Technique des Stations d'Avertissements Agricoles n°1 du 14 mars 2008 - 3 pages

Pomme de Terre

Lots de plants

Risque sanitaire: Assurer la traçabilité

L'**introduction** de plants de pomme de terre **en provenance de pays tiers autres que la Suisse** est **interdite** dans tous les états membres de l'Union Européenne.
En revanche, la circulation de plants entre Etats membres est possible, mais elle est soumise à une **réglementation spécifique pour les plants originaires des Pays-Bas, de l'Allemagne, du Danemark et de la Pologne.**

Les lots provenant de ces 4 pays doivent être **déclarés** au SRPV à leur introduction sur le territoire (et ce dans les 48 heures), et mis à disposition pour d'éventuelles **analyses** portant sur les bactéries responsables de la pourriture brune et de la pourriture annulaire. Le SRPV réalise des analyses sur 5% des lots introduits.
Vous pouvez solliciter votre fournisseur de plants pour la présentation d'un résultat d'analyse correspondant aux plants qu'il vous livre.

Pour faciliter les contrôles sur les lots introduits, nous vous demandons de :
⇨ **ne pas mélanger** les différents lots de plants de pomme de terre stockés
⇨ **attendre 15 jours** pour manipuler les plants : en cas de prélèvement, **attendre l'obtention du résultat d'analyses négatif avant d'entreprendre toute plantation.** En cas de suspicion et de besoin d'analyses complémentaires, une prolongation de la consignation sera transmise au détenteur du lot
⇨ **conserver pendant au moins deux ans** les passeports phytosanitaires (étiquettes bleues et/ou bons de livraison)
⇨ **bien repérer les parcelles** où sont implantés les différents lots lors de la plantation.

La réception des plants

A la réception des plants, il est souhaitable de réaliser **certains contrôles** afin de s'assurer de leur qualité :
➔ vérifier l'aspect général du lot : état sanitaire, endommagements, écarts de calibre
➔ réaliser un comptage de tubercules sur 10 kg afin d'anticiper d'éventuels manques
➔ exiger le passeport phytosanitaire du lot que vous recevez

Pour **préserver la qualité des plants certifiés** jusqu'à la plantation, des précautions sont à prendre dès la réception :
➔ conservez les plants **à l'abri du gel** (gelées matinales du début de printemps) **et de la pluie,**
➔ ne les entreposez **pas dans un stockage** de conservation pommes de terre dans lequel a déjà été **appliqué de l'antigerminatif,**
➔ **évitez** le stockage prolongé **sans aération.**

MILPV : outil d'aide à la décision en réseau.

MILPV offre une aide à la décision personnalisée sur le mildiou de la pomme de terre et permet le raisonnement de la lutte fongicide.

L'échange de données de terrain entre agriculteurs et techniciens constitue un réseau d'observation qui profite à tous.

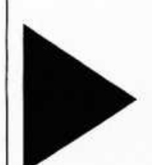
24 stations météorologiques sont disponibles pour l'utilisation de MILPV (voir carte ci-jointe). Les prévisions météorologiques à 3 jours de Météo France sont introduites dans le calcul des modèles pour donner plus de souplesse dans l'organisation du travail des producteurs.

L'abonnement à MILPV (150 HT par station) comprend la connexion au serveur, le conseil personnalisé sur les parcelles de l'exploitation et l'édition d'Avertissement Agricole Pomme de Terre. Le producteur peut créer autant de parcelles qu'il le souhaite.

Si vous êtes intéressé(e), contactez-nous.



Dernier bulletin si vous n'êtes pas réabonné



Ministère de l'Agriculture Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1011B08029
ISSN n°07576609
Tarif Courrier 70 euros
Tarif Fax 63 euros
Tarif e-mail 58 euros



Réseau des stations météorologiques SRPV – Picardie 2008

